DIAL

L'actualité en bref - mai 2006

Nicolas Pinet

jeudi 1er juin 2006, mis en ligne par Dial, Nicolas Pinet

AMÉRIQUE LATINE

Les présidents vénézuélien, Hugo Chávez, et bolivien, Evo Morales, se sont réunis fin avril à la Havane avec Fidel Castro. La réunion du 29 avril, un an après la signature d'une série d'accords entre le Venezuela et Cuba, a permis la signature de deux accords. La Bolivie s'est jointe aux deux pays promoteurs de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), et les trois pays ont conclu un Traité de commerce des peuples (TCP), proposé par Morales, qui prévoit la suppression des droits de douane sur une série de produits comme par exemple la feuille de coca et le soja. Le contenu exact du traité et la date de son entrée en vigueur n'ont pas été rendu publics.

Le président vénézuélien Hugo Chávez a déclaré qu'il envisageait de se retirer du Groupe des 3 (G-3), constitué par la Colombie, le Mexique et le Venezuela, après avoir fait connaître le mois dernier sa volonté de se retirer de la Communauté andine de nations (CAN). Le G-3 a été créé par un traité de libre-échange signé en 1995, un an après la signature de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord et sur son modèle. Le traité prévoyait la réduction progressive (10% par an) des droits de douane sur de nombreux produits, mesure qui n'a été jusqu'à présent que partiellement appliquée.

Le 4e sommet Amérique latine et Caraïbes - Union européenne (UE), qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des 25 pays membres de l'UE et de 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a eu lieu vendredi 12 mai à Vienne (Autriche). Si les avancées concrètes ont été réduites, plus de 300 réunions bilatérales ont eu lieu. La Déclaration de Vienne fait état de l'unique avancée du sommet : l'amorce de négociations commerciales entre l'UE et l'Amérique centrale qui pourrait aboutir à la conclusion d'un accord de libre-échange. Les négociations avec la CAN et le Mercosur ont été reportées une fois de plus.

Un tribunal permanent des peuples (TPP) s'est réuni à Vienne (Autriche) en même temps que le 4e Sommet Amérique latine et Caraïbes - Union européenne. Les 10 membres du jury, constitué de membres d'organisations de la société civile, ont condamné sévèrement, dans leur communiqué final diffusé vendredi 12 mai, les pratiques des multinationales européennes qui foulent au pied droit civil, droit du travail et clauses de protection de l'environnement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans lesquels elles opèrent.

ARGENTINE

Les habitants de Gualeguaychú, qui avaient repris le 5 avril le blocage du pont-frontière entre l'Argentine et l'Uruguay pour protester contre la construction de deux usines de cellulose sur la rive uruguayenne du fleuve Uruguay (voir brèves d'avril 2006), ont décidé de débloquer le pont mardi 2 mai, après le succès d'une manifestation locale ayant réuni quelque 100 000 personnes dimanche 30 avril. Vendredi 5 mai, le président Néstor Kirchner s'est rendu en personne dans la ville et a déclaré dans le discours réalisé pour l'occasion que la « politique de croissance économique avec équité » du gouvernement fera du respect de l'environnement une de ses priorités. Il a aussi évoqué la plainte déposée par l'Argentine devant la Cour internationale de justice de La Haye. L'Argentine accuse l'Uruguay d'avoir autorisé la construction des deux usines sans la consulter ni réaliser une étude de l'impact sur l'environnement, violant ainsi le Statut du fleuve Uruguay, souscrit par les deux pays en 1975.

BOLIVIE

Lundi 1er mai, et comme « cadeau pour la journée internationale des travailleurs », le président Evo Morales a promulgué le décret 28 701 qui (re)nationalise les hydrocarbures, privatisés en 1996, durant le premier mandat de Gonzalo Sánchez de Lozada (1993-1997 et 2002-2003). L'entreprise publique YPFB (Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos - Gisements pétroliers nationaux boliviens), réduite à la seule fonction d'administration des contrats avec les compagnies pétrolières depuis 1996, retrouve un rôle central, puisqu'elle est désormais chargée de toute la production nationale. Le décret requiert des compagnies pétrolières étrangères qu'elles renégocient leurs contrats dans les 180 jours qui viennent. Les contrats précédents, qui n'avaient pas été ratifiés par le pouvoir législatif, sont annulés. D'ici à la signature des nouveaux contrats, 82% de la valeur de la production des gisements principaux reviendront à l'Etat (18% de royalties et redevances, 32% d'impôts directs sur les hydrocarbures, et 32% de redevances additionnelles pour YPFB), et 18% aux compagnies. Pour les gisements de taille plus réduite, la répartition 50-50 établie après le référendum sur les hydrocarbures de juillet 2004 est maintenue. Pour assurer la continuité de la production, le décret nationalise le nombre d'actions nécessaires à la possession par YPFB de 51% des parts dans les entreprises d'exploitation des hydrocarbures. Les principales compagnies présentes en Bolivie sont Petrobras (Brésil), Repsol-YPF (Espagne), British Gas et British Petroleum (Angleterre) et Total (France).

BRÉSIL

Dans la nuit du vendredi 13 mai, le groupe se désignant comme Premier commando de la capitale (PCC) a déclenché une vague de violence à São Paulo et dans d'autres villes du pays. Le groupe, créé dans les prisons de l'Etat de São Paulo avait déjà réalisé une manifestation de force en 2001, déclenchant des soulèvements dans 24 prisons. Des révoltes ont éclaté dans 82 prisons et les attentats contre les forces de l'ordre se sont multipliés. A São Paulo, 56 bus ont été brûlés et 8 banques ont été attaquées. Lundi 16, la ville de São Paulo était en partie paralysée : un tiers des 15 000 bus du transport urbain ne circulaient pas, les écoles et une partie des commerces avaient interrompu leurs activités et le trafic aérien fut suspendu pendant 2 heures dans l'un des aéroports après une alerte à la bombe. 7 jours plus tard, le bilan est de 170 morts : 107 personnes supposées faire partie du PCC, 41 agents de police, 4 civils et 18 détenus, selon les chiffres communiqués par la police. Des témoins affirment que dans plusieurs cas, des personnes non armées ont été exécutées sommairement, parfois en guise de représailles après la mort d'un policier.

CHILI

La Cour suprême chilienne a décidé, jeudi 18 mai, de mettre en liberté sous caution (3 000 dollars) l'ancien président péruvien Alberto Fujimori (1990-2000) poursuivi au Pérou pour violations des droits humains et corruption. Ce dernier avait été détenu le 7 novembre 2005, peu après son arrivée à Santiago. Le procès examinant la demande d'extradition péruvienne continue. Dans une interview exclusive à la BBC, lundi 22 mai, l'ancien président a indirectement exprimé son appui à Alan García contre Ollanta Humala pour le second tour des élections présidentielles péruviennes qui aura lieu le 4 juin. La diplomatie péruvienne a immédiatement fait part de son mécontentement. La présidente chilienne a reconnu que ces déclarations enfreignaient la Loi des affaires étrangères et fait savoir que le ministère correspondant avait demandé à la Cour suprême d'agir pour faire cesser la situation.

4 prisonniers mapuches ont entamé une grève de la faim lundi 13 mars pour protester contre leur détention. Ils ont été accusés d'avoir incendié une forêt de pins de 100 hectares appartenant à l'entreprise d'exploitation forestière Mininco et condamnés en 2001 à une peine de 10 ans de prison en application de la loi antiterroriste promulguée durant la dictature militaire et modifiée pendant la transition. Les détenus ont toujours nié leur implication dans l'incendie et réclament l'annulation du verdict et leur mise en liberté immédiate. Dimanche 14 mai, après 63 jours de grève de la faim, les détenus décidaient de suspendre temporairement leur action après avoir passé un accord en 8 points avec le gouvernement, qui s'engageait notamment à donner au projet de loi qui rendrait possible leur mise en liberté conditionnelle

la priorité maximale au Congrès. Vendredi 19 mai, un des garants de l'accord signé le dimanche, José Cariqueo, lonko (chef) d'une communauté mapuche, accusait le gouvernement de trahir son engagement et faisait savoir que la grève de la faim reprendrait le 20 mai. L'examen du projet de loi a en effet été renvoyé au mois prochain après que la commission des droits humains du Sénat l'a approuvé mercredi 17.

COLOMBIE

Dimanche 28 mai, lors des élections présidentielles, le président sortant Alvaro Uribe Vélez a été réélu dès le 1er tour, obtenant 62,22% des suffrages exprimés. Le candidat du Pôle démocratique alternatif, de gauche, l'ancien président de la Cour constitutionnelle et sénateur Carlos Gaviria arrive deuxième avec 22,03%. Horacio Serpa, du Parti libéral (social-démocrate) a obtenu 11,83% et Antana Mockus, qui fut 2 fois maire de Bogotá, 1,24%. 54,89% des inscrits se sont abstenus.

COSTA RICA

Le nouveau président Oscar Arias, qui a déjà dirigé le pays entre 1986 et 1990 a pris ses fonctions lundi 8 mai. Partisan déclaré de l'accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, les Etats-Unis et la République dominicaine (DR-CAFTA en anglais), il devra faire face à une opinion publique largement opposée à la ratification du traité par le Parlement. Arias, du Parti libération nationale (PLN), ne l'avait emporté que de 1,12% sur le candidat du Parti action citoyenne, Ottón Solis lors des élections du 5 février (voir brèves de février 2006). L'assemblée législative a commencé à siéger le 1er mai et un accord entre le PLN, le Mouvement libertaire, de droite, le Parti unité sociale chrétienne (PUSC) et deux députés indépendants, permet au président de disposer de 38 voix sur 57, majorité grâce à laquelle le PLN a pu obtenir la présidence de la chambre et qui rend aussi possible la ratification de l'accord de libre-échange.

ÉQUATEUR

En 2000, la compagnie pétrolière Occidental Petroleum (Oxy) avait transféré 40% de ses concessions en Equateur à la compagnie canadienne EnCana, devenue depuis Andes Petroleum. Mais en 2004, le procureur de la République avait demandé au ministère de l'énergie et des mines d'entamer une procédure d'annulation des contrats qui n'avaient pas reçu les autorisations nécessaires. Oxy était aussi accusée de n'avoir pas réalisé les investissements qu'elle s'était engagée à faire et avait été condamnée 6 fois à payer une amende pour avoir dépassé les quotas d'extraction et entrepris la perforation de nouveaux puits sans préavis. Le 15 mai, le gouvernement d'Alfredo Palacios, désigné en avril 2005 par le Parlement pour remplacer Lucio Gutiérrez renversé par un soulèvement populaire, déclarait officiellement l'annulation de la concession à Oxy. L'annulation de la concession constitue, avec l'abandon des négociations du traité de libre-échange avec les Etats-Unis, l'une des grandes revendications des mobilisations des derniers mois, notamment par la Confédération de nationalités indigènes d'Equateur (CONAIE) qui a salué la décision comme une « victoire du peuple ».

MEXIQUE

San Salvador Atenco, petite ville de 40 000 habitants à 15 km à l'ouest de la capitale, s'était mobilisée en 2002 pour empêcher la construction d'un nouvel aéroport sur les terrains de la commune, mettant sur pied un Front du peuple en défense de la terre. Mercredi 3 mai, des fleuristes qui vendaient dans une zone non autorisée furent délogés par la police, ils allèrent alors demander l'aide du Front du peuple qui se mobilisa en masse. Des centaines de personnes affrontèrent alors les policiers puis bloquèrent les voies d'accès à la ville avec des barricades improvisées. Dans les combats, de nombreux habitants et policiers ont été gravement blessés et un adolescent de 14 ans a trouvé la mort. Jeudi 4, les 4 000 policiers mobilisés arrivaient finalement à vaincre la résistance et à entrer dans la ville. Au moins 130 personnes, parmi lesquelles les dirigeants du Front du peuple, ont été arrêtées. 23 détenues ont été violées par des policiers.

URUGUAY

Pour la 1ère fois depuis le retour de la démocratie, 6 militaires actifs pendant la dictature (1973-1985) et accusés de violations des droits humains ont été arrêtés vendredi 5 et samedi 6 mai sur l'ordre de la juge Aída Vera Barreto et en réponse à une demande d'extradition de la justice argentine qui avait requis la prison préventive.

– Dial – Diffusion de l'information sur l'Amérique latine – L'actualité en bref.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.